

# Plan Climat Air Énergie Territorial Communauté de communes du Val d'Amboise



## Évaluation Environnementale stratégique Résumé non technique

---



novembre 2018

## 1. Présentation du territoire

Située à l'Est du département de l'Indre-et-Loire, entre les agglomérations de Tours et Blois, comptant plus de 28 000 habitants (environ 104 hab/km<sup>2</sup>), et dont la ville centre est Amboise, la Communauté de Communes du Val D'Amboise (CCVA) s'étend sur une surface d'environ 25 300 hectares.

Ce territoire se compose d'un pôle urbain central de 3 communes (Amboise, Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse) qui regroupent ensemble près des deux tiers des habitants, le troisième tiers se répartissant entre 11 communes rurales de moins de 1 500 habitants.

## 2. Présentation de la méthode

L'Évaluation Environnementale Stratégique vise à étudier les impacts potentiels du PCAET sur l'environnement, et en cas d'impacts négatifs à modifier le contenu du plan pour les éviter, réduire ou compenser. L'EES a été réalisée en parallèle de la conception du plan d'actions permettant ainsi d'intégrer des modifications concernant certains points de vigilance. Les auteurs du travail se sont également attachés à montrer combien la poursuite des tendances actuelles dégraderait l'environnement.

## 3. Présentation des enjeux

Le diagnostic a montré la dépendance forte du territoire aux énergies fossiles et nucléaires. Cette dépendance coûte cher aux ménages, aux entreprises et établissements présent sur le territoire de la CCVA puisque ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros qui sont dépensés chaque année pour acheter de l'énergie sans en maîtriser les coûts. Chez les ménages, le caractère contraint de ces dépenses engendre des situations de précarité énergétique ou bien les empêche d'utiliser leurs revenus à d'autres usages qui pourraient profiter au territoire. Concernant les entreprises, le coût de l'énergie est un facteur de compétitivité.

**Les enjeux sont donc de réduire la quantité d'énergie consommée et de relocaliser sa production en privilégiant des circuits courts de l'énergie, sur lesquels la collectivité, les citoyens et les acteurs du territoire pourraient avoir la main.**

Les analyses sectorielles du diagnostic ont montré la nécessité de soutenir la rénovation énergétique du bâtiment puisque les logements construits avant 1974, date de la première réglementation thermique sont majoritaires sur le territoire. **Le rythme de rénovation actuel est insuffisant au vu des enjeux existants.** Sur les problématiques de mobilité, le diagnostic a également mis en évidence la prédominance de l'utilisation individuelle de la voiture et l'insuffisance des modes doux et légers sur les trajets courtes distances. **Un des enjeux sera le développement des infrastructures cyclables.**

La production d'énergie sur le territoire est très faible aujourd'hui, tant pour la production de chaleur, de biogaz que d'électricité. Afin de réduire les émissions de gaz à effet, un des enjeux sera le développement de solutions comme les pompes à chaleur performantes, le solaire thermique ainsi que le bois énergie, sous réserve de ne pas dégrader le puits de carbone ou la qualité de l'air comme l'a mis en évidence l'EES. Concernant l'électricité, le territoire ayant de fortes contraintes pour le développement de l'éolien, il apparaît nécessaire de mettre en place un plan de production de solaire photovoltaïque.

L'analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique a mis en avant la problématique des épisodes de précipitation et la vulnérabilité aux épisodes d'inondations. Autre problématique majeure : l'impact du changement climatique sur les activités agricoles, dont la viticulture.

L'État initial de l'environnement (réalisé dans le cadre du PLUi) a permis de définir les principaux enjeux environnementaux du territoire :

- Les ressources en eau
- La gestion des déchets
- La protection de la biodiversité
- La lutte contre les inondations
- La lutte contre le bruit
- La préservation du paysage

## 4. Présentation de la stratégie et du programme d'actions

La stratégie du PCAET s'appuie sur sept orientations majeures et plusieurs objectifs quantitatifs : réduction des émissions de GES et de polluants, diminution de la consommation d'énergie, développement de la production d'énergie renouvelable.

- Une information / sensibilisation multicibles autour des questions Air – Énergie – Climat ainsi que sur la consommation ;
- Un modèle de développement de l'urbain et de la mobilité basé sur le modèle des courtes distances et la résilience ;
- Une accélération de la rénovation énergétique de l'habitat, notamment via la mise en place d'un guichet unique ;
- Une agriculture qui s'adapte aux nouveaux besoins locaux et à la nouvelle donne climatique ;
- Un développement à un rythme soutenu de la production d'ENR autour d'un bouquet diversifié ;
- Une valorisation locale de la matière sous forme d'écologie industrielle : déchets, ressources issues de l'industrie.
- Une exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leurs fonctionnements et l'exercice de leurs compétences

Ces grandes orientations sont déclinées en 32 actions afin de permettre l'atteinte des objectifs.

## 5. Présentation du dispositif de suivi et d'évaluation

La mise en place d'un **dispositif de suivi** doit permettre de vérifier, au fil de l'eau, la mise en œuvre du programme d'actions et leurs trajectoires individuelles. Ce dispositif repose sur plusieurs éléments :

- Une organisation humaine propre au contexte de la CCVA et des partenaires mobilisés ;
- Un jeu d'indicateurs sélectionnés permettant de suivre la progression et les résultats des actions ;
- Un jeu d'indicateurs stratégiques (macro) offrant une vision globale du PCAET ;

- Un outil facilitant la mise en œuvre du suivi. Le logiciel [Linea21](#), qui a servi tout au long de l'élaboration de la démarche PCAET sera pérennisé dans le but de permettre un suivi efficace et de faciliter le pilotage des projets.

En complément, **l'évaluation à mi-parcours** (désormais obligatoire dans le cadre d'un PCAET) est un exercice ponctuel d'analyse qui va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. Elle aura pour objectif d'apprécier ce qui a été réalisé, les résultats obtenus, ainsi que les effets générés (y compris imprévus), afin de faire évoluer le programme d'actions si besoin.

## 6. Effets notables du PCAET sur l'environnement

Au vu des actions qui ont été définies, le PCAET n'a pas d'incidences négatives sur l'environnement qui nécessiteraient des mesures d'évitement, de réduction, ou de compensation. Cependant un certain nombre de points de vigilance doivent être soulignés :

- Le PCAET vise le développement de la production d'énergie renouvelable pour la chaleur, en particulier le développement de la filière bois. Le développement de cette filière est susceptible d'avoir des impacts négatifs à plusieurs niveaux :
  - o Sur l'exploitation de la ressource, le développement de la filière ne doit pas se traduire par un prélèvement non durable, qui condamne le puits de carbone, fragilise la biodiversité et dégrade les paysages.
  - o La mise en place d'une filière bois s'effectue sur un périmètre large. Cela nécessite un travail collectif à une échelle plus large que celle de la communauté de communes. Un travail en commun avec les EPCI voisins semble nécessaire.
  - o Le développement d'une nouvelle filière peut entraîner la mise en culture de nouvelles surfaces forestières, au détriment d'autres terres agricoles ;
  - o Les débouchés de consommation doivent s'assurer d'une exemplarité en matière de combustion afin de ne pas dégrader la qualité de l'air.
- Concernant le développement des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles :
  - o Dans le cas de l'exploitation de la biomasse, une surexploitation peut conduire à la réduction du stock de carbone. Elle pourrait également porter atteinte à la biodiversité ;
  - o La mise en place d'activités de production d'énergie ne doit pas empiéter sur des milieux naturels de qualité ou bien consommer des terres fertiles ;
  - o La logique industrielle de certains projets peut entraîner une dérive pouvant générer un mode d'élevage intensif, des nuisances et des rejets dans l'environnement.
- La massification de la rénovation thermique ne devrait pas avoir d'incidences négatives sur l'environnement. Nous pouvons cependant préférer des matériaux biosourcés aux matériaux synthétiques complexes et aux procédés de fabrication souvent plus polluants et insister sur **la nécessaire vigilance relative à la préservation du patrimoine architectural** dans ce contexte – notamment dans le cadre d'ITE – Isolation Thermique par l'Extérieur. Il faut par ailleurs veiller à assurer un **traitement adéquat des déchets générés par la rénovation** (exemple de l'amiante mais aussi de certains déchets inertes) et des matériaux utilisés pour rénover les logements.
- La création de places de covoiturages et de pistes cyclables devra se faire, de préférence, sur des emprises déjà artificialisées afin de restreindre l'impact sur les sols fertiles et les zones naturelles (pourvoyeuses d'habitat et de biodiversité). Dans le cas contraire, les

aménagements devront assurer un niveau de perméabilité conséquent et viser un impact environnemental moindre.

- Concernant l'éclairage public, l'enjeu de biodiversité doit être examiné avec vigilance. En effet, le renouvellement des éclairages peut avoir plusieurs effets négatifs sur la biodiversité :
  - Un effet rebond néfaste : la diminution de la facture favorise l'extension de points lumineux. Le nombre global de kWh diminue mais la pollution lumineuse augmente<sup>1</sup>.
  - L'éclairage public a un impact important sur différentes populations animales : insectes, oiseaux, chauve-souris, etc. « *Ce phénomène affecte de façon très sensible la biologie des animaux en modifiant le cycle naturel de la lumière et de l'obscurité au cours de la journée. Elle affecte également les comportements migratoires, les activités de compétition inter-spécifiques, les relations proies-prédateurs et altère leurs physiologies. Beaucoup moins « médiatisées » les conséquences sur les végétaux* »<sup>2</sup>. Certains éclairages ont des impacts plus importants que d'autres, c'est le cas des LED qui peuvent perturber les cycles ainsi que le sommeil des humains.

Cette action a potentiellement un gain en matière de biodiversité si la pollution lumineuse est réduite. Cet aspect est particulièrement important au vu de la présence des zones Natura 2000 (elles font l'objet d'un rapport dédié).

**Ces principaux points de vigilance étant identifiés, il convient surtout de préciser que la non réalisation du programme d'actions du PCAET, c'est-à-dire une évolution tendancielle de la situation, aurait un impact négatif important sur l'environnement.**

## 7. Effets notables du PCAET sur les sites Natura 2000

Il n'y a pas d'effets notables du PCAET sur les sites Natura 2000.

---

<sup>1</sup> Le 28 mars 2018, le Conseil d'État a condamné le gouvernement pour son absence d'action concernant la pollution lumineuse.

<sup>2</sup> Impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, Service du Patrimoine Naturel, Département Ecologie et Gestion de la Biodiversité, MNHN